

Je suis convaincu que la situation est encore la même, soit plus de 40 p. 100 des Canadiens âgés de 70 ans ou plus sont dans le besoin. Si l'évaluation des ressources existait encore, plus de 40 p. 100 y satisferaient encore et seraient ainsi admissibles à une telle pension.

Quarante pour cent d'environ 800,000 Canadiens qui bénéficient de la sécurité de la vieillesse, c'est environ 320,000 vieillards qui touchent \$40 par mois et qui, d'après la statistique que j'ai citée, sont dans le besoin.

Mon grief c'est que ces 300,000 Canadiens ou plus, de même que d'autres qui profitent de la sécurité sociale sous d'autres formes sont traités très injustement par un gouvernement qui nous répond simplement, à l'occasion, quand nous posons nos questions à l'appel de l'ordre du jour: "Ces problèmes relèvent du programme du gouvernement; si nous décidons de prendre des mesures, nous en informerons la Chambre en temps et lieu". M. l'Orateur, la population avait l'impression que le discours du trône qui a été prononcé à l'ouverture de la présente session ferait mention de cette question. Or il n'en parle pas du tout. Néanmoins, on croit un peu partout au Canada, et je suis moi-même de cet avis, que le gouvernement ne se présentera pas devant le peuple cette année avant d'avoir pris certaines mesures au sujet de la pension de vieillesse.

Autrement dit, je ne demande pas simplement qu'on fasse quelque chose car je sais que le gouvernement agira. Je sais qu'il n'osera pas se présenter devant la population avant d'avoir modifié le taux de la pension de vieillesse. Je demande que cette augmentation soit appréciable, qu'elle en vaille la peine. Je demande surtout qu'on mette fin aux attermolements et aux retards et que le gouvernement nous annonce prochainement ce qu'il entend faire.

Il y a ceux de l'autre côté de la Chambre qui prétendent qu'il s'agit là d'une question budgétaire et qu'il est possible qu'elle soit annoncée en même temps que d'autres améliorations de la sécurité sociale et autres bienfaits pour le peuple canadien quand le ministre des Finances présentera son budget. Il me semble que c'est une excuse derrière laquelle le Gouvernement ne devrait pas s'abriter car le budget est une partie des affaires parlementaires dans laquelle, indépendamment des rapports qu'il fait, le ministre des Finances propose des mesures législatives qui ont des répercussions sur nos lois fiscales. Si des modifications doivent être apportées à la pension de vieillesse, aux allocations familiales, à la pension d'invalidité, il faut qu'elles le soient non pas sous la forme d'une annonce que le ministre des

Finances peut juger bon de faire le soir du budget, mais sous forme de mesures législatives présentées au Parlement. Il me semble donc que le Gouvernement ne peut pas se cacher derrière l'excuse que c'est une question qu'il faut garder en suspens jusqu'à la présentation du budget. Ce sont des questions législatives qui, je le répète, auraient dû être mentionnées dans le discours du trône, mais puisqu'il n'en a pas été ainsi, le Parlement et le pays ne devraient pas avoir à attendre plus longtemps une expression des intentions du Gouvernement.

La présente session suit son cours, monsieur l'Orateur. Voilà maintenant cinq semaines que nous sommes ici, et je pense que nous nous rendons tous compte que nous n'y serons pas pour bien longtemps encore. De fait, j'ai bien l'impression que le 17 avril, c'est-à-dire dans neuf semaines à partir de demain, sera le dernier jour de la présente session, et je ne serais même pas surpris que ce soit le 29 mars, c'est-à-dire dans six semaines à partir de vendredi prochain.

Vu que nous approchons de la fin de cette importante session, la dernière avant les élections, qu'on me permette de dire que ce n'est pas faire preuve de hauteur de vues, ce n'est pas assurer au pays la direction qu'il mérite, cela ne convient pas à la dignité de ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles que de tergiverser, de retarder la solution de cette importante question.

On croit généralement au Canada qu'une solution doit intervenir à ce sujet. Ce qui a beaucoup contribué à la diffusion de cette idée c'est l'action d'un grand nombre de députés, au sujet des pensions de vieillesse, au cours de la présente session. Tout le monde sait que presque tous les membres du groupe de la C.C.F. ont réclamé l'augmentation du montant de la pension de vieillesse ainsi que d'autres améliorations d'ordre social. Ils ont été imités par plus d'une demi-douzaine de députés conservateurs et par autant de députés créditistes qui ont aussi demandé l'augmentation de la pension de vieillesse. Mais ce qui est encore plus significatif c'est qu'au moins treize députés appartenant au parti qui siège à votre droite, monsieur l'Orateur, ont au cours de la présente session, d'une façon ou d'une autre, demandé l'augmentation de cette pension de vieillesse. Dans un certain nombre de cas ils l'ont fait dans des termes qui nous ont donné l'impression qu'ils s'attendaient bien que leur demande soit bien accueillie.

Parmi ces treize députés, on compte onze messieurs qui ont réclamé cette augmentation en prononçant des discours en bonne et due forme. Les onze comprennent l'honorable